

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 1989

Artikel: Un virage énergétique difficile à négocier : il faudra non seulement affronter des intérêts en place, mais aussi savoir répondre à des craintes bien concrètes

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un virage énergétique difficile à négocier

Il faudra non seulement affronter des intérêts en place, mais aussi savoir répondre à des craintes bien concrètes

Jean-Daniel Delley - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22962>

La catastrophe de Fukushima a précipité la décision d'abandonner l'énergie nucléaire. Une décision confirmée par une large majorité des acteurs politiques, économiques, techniques et sociaux lors de la consultation sur le projet de stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral ([DP 1986](#)).

L'abandon progressif du nucléaire serait même réalisable plus rapidement que ne le prévoit le gouvernement. Pour [Anton Gunzinger](#), professeur au département des technologies de l'information et de l'électrotechnique de l'Ecole polytechnique de Zurich, la Suisse pourrait être autarcique en énergie électrique même en hiver, sans énergie nucléaire ni centrales à gaz. A condition d'introduire une [gestion intelligente](#) de la distribution électrique, de manière à écrêter les pics de demande et stocker les surplus de production.

Techniquement, le tournant énergétique est [réalisable](#). Mais à quel prix? Au prix d'une forte récession et d'un doublement du taux de chômage, prétend [economiesuisse](#). Alors qu'Anton Gunzinger, surpris, constate que le prix de l'électricité entièrement renouvelable ne dépassera pas celui de l'électricité nucléaire et que

pour [Swisscleantech](#), l'association des entreprises actives sur le marché du développement durable, les [avantages économiques](#) que représente l'abandon du nucléaire - nouveaux emplois, réduction des coûts de la santé, innovations techniques et avantage concurrentiel sur les marchés extérieurs - compensent les coûts de l'opération. Certes, Swisscleantech prêche pour sa paroisse. Néanmoins, la plupart des nombreuses études techniques et financières sur le sujet confirment ses prévisions.

Derrière les arguments techniques et économiques brandis par les opposants à l'abandon du nucléaire et à la nouvelle politique énergétique se cache la crainte de perdre des positions acquises. Car le tournant énergétique promet de redistribuer les cartes, jusqu'ici solidement en mains des acteurs dominants du secteur. La décentralisation de la production atteint de plein fouet les entreprises qui contrôlent le marché de l'électricité. Le modèle économique de maximisation des ventes est battu en brèche par les mesures prévues pour économiser l'énergie. Et les distributeurs des énergies fossiles ne peuvent que pâtir d'une politique centrée sur les énergies renouvelables.

A quoi s'ajoute la peur de l'inconnu et la priorité donnée au court terme. Les récentes votations cantonales à Neuchâtel, à Fribourg et dans le canton de Berne sont à cet égard révélatrices. A Neuchâtel, le projet de loi sur l'énergie s'est heurté au scepticisme d'une majorité populaire, peu rassurée par l'obligation d'assainir les bâtiments et d'équiper les immeubles neufs d'installations solaires: quels coûts supportés par qui? A Fribourg, la fronde des propriétaires disposant d'un chauffage électrique - interdit à l'horizon 2025 - a également convaincu une majorité populaire de rejeter la loi sur l'énergie. Et le 3 mars dernier, le peuple bernois a sèchement refusé une initiative populaire préconisant, dès 2035, les seules énergies renouvelables pour la production électrique et le chauffage; le contre-projet qui repoussait le délai à 2043 a également échoué, mais à une faible majorité.

C'est dire que la concrétisation de la stratégie énergétique 2050 va se trouver confrontée à des oppositions diverses et à des craintes diffuses. D'où la nécessité de préciser les effets des mesures proposées en termes de coût et de bénéfice, et également la répartition des coûts (propriétaires, locataires), et de trouver des formes de soutien public qui

atténuent le choc de la transition énergétique: par exemple, en faisant progresser la charge financière des

consommateurs en proportion des économies énergétiques réalisées.

Du principe - l'abandon du

nucléaire - à une nouvelle politique énergétique centrée sur le renouvelable, le cheminement sera ardu.

L'impossible réglementation des (très) hauts salaires

Pas d'illusion à se faire: ce n'est pas l'actionnariat qui freinera les rémunérations abusives

Jean-Pierre Ghelfi - 07 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22971>

Daniel Vasella, le président sortant de Novartis, a certainement bien malgré lui largement contribué au succès tout à fait exceptionnel de l'initiative populaire fédérale «*contre les rémunérations abusives*» dont le but proclamé, écrivait le Conseil fédéral dans son *message*, «*est de mettre un frein aux indemnités versées à la haute direction de sociétés anonymes cotées en bourse, qui sont jugées excessives*».

Pourtant, en dépit du libellé de l'initiative et de sa large acceptation populaire, il est fort peu probable que la progression des très hauts salaires soit freinée. Désormais, selon le texte de l'initiative, «*l'assemblée générale vote chaque année la somme globale des rémunérations du conseil d'administration, de la direction et du comité consultatif*» et leurs membres ne devront plus recevoir «*ni indemnité de départ ni rémunération anticipée et ils ne peuvent plus être récompensés par des primes supplémentaires en cas d'achat et de vente d'entreprises*».

Mais, question, la clause de non-concurrence de 72 millions prévue pour Vasella (à laquelle il a fini par renoncer) est-elle assimilable à un parachute doré couvert par la notion d'indemnité de départ?

Comment la législation d'application réglera-t-elle une telle «*compensation*», sans parler des autres compensations possibles pour lesquelles les entreprises trouveront à n'en pas douter de nouvelles appellations, qui ne seront ni d'arrivée ni de départ?

Proche de l'infini

Le problème de ces très hauts salaires ne se pose pratiquement que dans les sociétés multinationales. Elles peuvent donc, cas échéant, recourir à l'une ou l'autre ou plusieurs de leurs filiales situées souvent sur les cinq continents pour décider d'octroyer des compléments de rémunération qui seraient prohibés dans un pays ou l'autre. Il nous avait été donné de lire, il y a plusieurs années de cela, le détail des compléments accordés à vie

par une grande entreprise à son PDG: appartements luxueux à Paris et New York, personnel de maison, véhicules, chauffeur, secrétariat, etc. Dans quelle catégorie faudra-t-il les ranger?

Il faut quelque naïveté pour croire que les «*grands*» patrons qui touchent des mille et des cents considèrent que leur rétribution est surfaite. A leurs yeux, la rémunération qu'ils reçoivent est la contrepartie de leurs savoirs et de leurs compétences, qu'ils considèrent probablement comme immenses. Ce n'est pas tant l'argent en tant que tel qui est important, mais la reconnaissance qu'il véhicule. L'*ego* de ces personnes doit être proche de l'infini, donc la rémunération peut tendre aussi dans cette direction.

Le Monde du 2 mars a procédé à un tour d'horizon international des mesures prises dans de nombreux pays pour que les actionnaires puissent voter sur les rémunérations des hauts dirigeants. Que le vote soit